Drogues et grossesse

Puis-je prendre des drogues alors que j'allaite mon enfant ?

Vous consommez régulièrement une ou plusieurs substances, ou vous êtes sous traitement de substitution aux opiacés et vous vous demandez si ces consommations sont compatibles avec un allaitement au sein.

La consommation de drogue n’est pas une contre-indication à l’allaitement

Il est bien sûr préférable de ne pas consommer des drogues durant l’allaitement. Par ailleurs, si la mère est séropositive au VIH, le risque de contaminer l’enfant par l’allaitement est important. Aussi c’est une contre-indication formelle à l’allaitement au sein.

Hormis cela, aucune étude sérieuse n’a rapporté de trouble important du développement chez les enfants exposés aux drogues durant l’allaitement. De plus on sait aujourd’hui que les bénéfices apportés par l’allaitement au sein quand celui-ci est souhaité par la mère prévalent sur ses inconvénients même en cas de consommation de drogues. Aussi, si vous souhaitez allaiter votre enfant vous pouvez le faire.

Un accompagnement est recommandé

Toutefois, les drogues passent dans le lait maternel et l’organisme immature de votre enfant peut y être sensible. Les consommations peuvent perturber l’allaitement ou modifier le comportement du bébé (somnolence excessive ou au contraire agitation). De ce fait il est préférable d’être accompagnée par un professionnel qui vous aidera à minimiser les effets secondaires de vos consommations.

Il existe des équipes spécialistes de ces questions qui pourront vous informer et vous conseiller en respectant vos souhaits. Vous pouvez trouver ces professionnels proches de chez vous en entrant une adresse, une commune ou un département.

adresse, ville ou département